

ACTION URGENTE

IRAN. UNE PRISONNIERE D'OPINION ARRETE SA GREVE DE LA FAIM

La défenseure des droits humains Narges Mohammadi, actuellement prisonnière d'opinion, a interrompu le 16 juillet la grève de la faim qu'elle poursuivait depuis 20 jours, après avoir reçu l'autorisation d'avoir une conversation téléphonique d'une demi-heure avec ses enfants. Le substitut du procureur lui a remis une déclaration écrite dans laquelle il s'engage à ce qu'elle puisse appeler ses enfants une fois par semaine.

La défenseure des droits humains iranienne **Narges Mohammadi** actuellement prisonnière d'opinion, a interrompu le 16 juillet la grève de la faim qu'elle menait. Elle avait obtenu ce même jour l'autorisation de s'entretenir au téléphone pendant 30 minutes avec ses jumeaux, âgés de neuf ans. Dans une lettre ouverte écrite depuis la prison d'Evin, à Téhéran, et publiée le 23 juillet, elle indiquait que le substitut du procureur (placé sous l'autorité directe du procureur général) lui avait remis une déclaration écrite, dans laquelle il s'engageait à ce qu'elle puisse appeler ses enfants une fois par semaine. Elle menait une grève de la faim depuis le 27 juin, pour protester contre le refus des autorités de lui permettre de parler avec ses enfants. Ces derniers ont dû partir vivre à l'étranger avec leur père le 17 juillet 2015, car personne ne pouvait s'occuper d'eux en Iran après l'arrestation de leur mère.

Narges Mohammadi souffre de plusieurs pathologies graves, et notamment de troubles neurologiques. Elle doit prendre des médicaments quotidiennement et suivre un traitement médical permanent, qu'elle ne peut pas recevoir en prison. Son état de santé physique s'est encore dégradé pendant sa grève de la faim. Comme elle souffrait de palpitations et d'une baisse de tension artérielle, elle a été transférée le 9 juillet de la prison d'Evin dans une clinique de Téhéran, pour y être soignée. Face à la détérioration de son état de santé et à l'émotion que sa grève de la faim avait suscitée dans le monde entier, les autorités ont menacé Narges Mohammadi, lui intimant l'ordre de cesser cette grève, car celle-ci faisait l'objet « d'une instrumentalisation de la part d'organes de presse ennemis ». Narges Mohammadi a été informée que, si elle n'interrompait pas son action, elle ne serait pas autorisée à parler avec ses enfants. Elle a cependant refusé de céder.

À l'issue d'un procès inique en avril 2016, Narges Mohammadi a été condamnée à 16 ans de réclusion pour « création d'un groupe illégal », « rassemblement et collusion en vue de porter atteinte à la sécurité nationale » et « propagande contre le régime ». Elle purgeait déjà une peine de six ans d'emprisonnement pour une autre affaire. Ces deux condamnations sanctionnaient uniquement des activités pacifiques en faveur des droits humains.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en anglais, en arabe, en français, en espagnol ou dans votre propre langue :

- priez les autorités iraniennes de libérer immédiatement et sans condition Narges Mohammadi car c'est une prisonnière d'opinion détenue uniquement pour les activités pacifiques qu'elle mène en faveur des droits humains ;
- demandez-leur qu'elle continue de recevoir régulièrement des visites et des appels de ses proches, notamment de ses enfants, ainsi que d'avoir des contacts avec l'avocat de son choix ;
- engagez-les à veiller à ce que, dans l'attente de sa libération, elle ait accès sans délai à des soins médicaux spécialisés à l'extérieur de la prison et à ce qu'elle soit protégée de toute forme de torture et de mauvais traitements, dont la privation de soins médicaux fait partie.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 12 SEPTEMBRE 2016 À :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Guide suprême,**

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Procureur général de Téhéran

Abbas Ja'fari Dolat Abadi

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. S'il n'y a pas d'ambassade iranienne dans votre pays, adressez votre courrier à la mission permanente de l'Iran aux Nations unies : Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to the United Nations, 622 Third Avenue, 34th Floor, New York, NY 10017, États-Unis.

(Adresse/s à compléter) : Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la septième mise à jour de l'AU 105/15. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE13/4401/2016/fr/>

ACTION URGENTE

IRAN. UNE PRISONNIERE D'OPINION ARRETE SA GREVE DE LA FAIM

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La grève de la faim de Narges Mohammadi a suscité de vives réactions dans le monde et des milliers de personnes, dont plus de 100 000 Iraniens, ont envoyés des messages de solidarité en sa faveur lors d'une campagne lancée le 11 juillet sur Twitter avec le hashtag #FreeNarges (cette campagne a figuré à un moment parmi les cinq sujets les plus abordés sur ce réseau). Dans la lettre ouverte qu'elle a écrite après avoir parlé avec ses enfants, le 16 juillet, Narges Mohammadi remercie ceux et celles qui l'ont soutenue et rend hommage aux autres mères de famille emprisonnées, privées de contacts avec leurs enfants, ainsi qu'aux femmes et aux mères du monde entier. Elle évoque aussi le sort des prisonniers politiques en Iran.

Voici des extraits de cette lettre :

Je sais que, pendant toute cette période, beaucoup se sont vivement inquiétés de mon sort. J'ai reçu des messages magnifiques, gentils et réconfortants d'amis, de compatriotes, de codétenus, de mes chers compagnons [de lutte pour les droits humains], aussi bien d'Iran que de l'étranger, et plusieurs organisations de défense des droits humains ont fait part de leur soutien et de leur solidarité. Je ne m'estime pas digne d'une telle bonté. Je ne pense pas la mériter. De tout mon cœur, je remercie tous les êtres chers qui, par leurs messages et leurs commentaires, et en s'intéressant [à mon sort], ont permis à mon cri de protestation d'être entendu. Je leur suis reconnaissante et je m'incline devant eux, pour l'amitié dont ils m'ont témoigné...

Au cours [de ma grève de la faim], j'ai protesté contre la répression et les menaces dont font l'objet les prisonniers politiques et les prisonniers d'opinion. Ces contraintes et ces pressions intolérables commencent dès l'instant où « l'accusé » est arrêté et placé à l'isolement, qui constitue en soi une forme évidente de torture psychologique (et qui a été déclaré contraire au droit et à la religion par la Cour suprême). Elles se traduisent ensuite par des procès spectacles, des condamnations à de lourdes peines et le placement des prisonniers politiques dans des quartiers où ils sont soumis à des conditions de vie inhumaines.

Je me dois d'évoquer les difficultés supplémentaires auxquelles sont confrontées les femmes prisonnières politiques et d'opinion. Le quartier des femmes de la prison d'Evin n'a pas de téléphone, alors que, sur les 27 détenues qui s'y trouvent, 17 ont des enfants, et quatre d'entre elles des enfants en bas âge. Les maris de deux de ces mères de famille sont également emprisonnés, ce qui fait que leurs jeunes enfants sont abandonnés à leur sort. Elles n'ont pour l'instant bénéficié d'aucune permission...

Narges Mohammadi a été condamnée en avril 2016 à 16 ans d'emprisonnement, à l'issue d'un procès non équitable devant la 15^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran. Elle a été condamnée à 10 années d'emprisonnement pour « création d'un groupe illégal », à cinq années de la même peine pour « rassemblement et collusion en vue de porter atteinte à la sécurité nationale », et à un an de privation de liberté pour « propagande contre le régime ». Le tribunal a retenu à titre de preuve contre elle des entretiens qu'elle avait accordés à des médias internationaux ainsi que sa rencontre avec Catherine Ashton, alors haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en mars 2014. Si le verdict et la peine sont confirmés, Narges Mohammadi devra passer au moins 10 ans en prison, peine correspondant à l'infraction la plus grave (« création d'un groupe illégal »), en plus des six années qu'elle est déjà en train de purger en raison d'une condamnation précédente. Elle est également accusée, dans une affaire distincte, d'avoir « insulté des policiers lors de son transfert à l'hôpital ». Ce chef d'accusation fait suite à son dépôt de plainte quant au traitement dégradant et inhumain que les gardiens lui ont infligé lorsqu'elle a été transférée de la prison à l'hôpital pour des examens, notamment leur refus de lui accorder une consultation confidentielle avec ses médecins.

Narges Mohammadi est gravement malade. Elle souffre d'une embolie pulmonaire (un caillot de sang dans l'artère pulmonaire, laquelle permet au sang de passer du cœur aux poumons) et de troubles neurologiques qui ont déjà provoqué des crises et une paralysie partielle temporaire. Elle a besoin de soins médicaux spécialisés constants qu'elle ne peut pas recevoir en prison.

Nom : Narges Mohammadi
Femme

